

FICHE DE POSTE À PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2025-045-COORDONNATEUR PAS 1
	INTITULE DU POSTE	Coordonnateur PAS 13 secteur Martigues
	PLACE DU POSTE	Secteur Martigues
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	L'une des mesures de la conférence nationale du handicap du 26 avril 2023 concerne la transformation progressive des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) en pôles d'appui à la scolarité (PAS). Le PAS propose un soutien à la scolarité ordinaire par aide directe aux élèves à besoin éducatif particulier. Il est coordonné à temps plein par un personnel de l'éducation nationale déchargé, recruté par le niveau départemental pour son profil et son potentiel, si possible disposant d'expérience et de diplôme en la matière. Le coordonnateur fait partie de l'équipe permanente du PAS constituée par des personnels du médico-social, d'un coordonnateur gestionnaire (anciennement coordonnateur de PIAL) et d'un AESH référent.
	MISSIONS	Le coordonnateur du PAS est placé sous l'autorité directe de l'IA-Dasen. Il exerce ses missions sur l'un des territoires délimités par la carte de PAS. Il travaille dans le cadre fixé par les pilotes (IEN+ Chefs d'établissement) auxquels il rend compte de son activité notamment en tenant tableau de bord de ses sollicitations, des situations d'élèves et des réponses apportées. Le coordonnateur PAS rédige chaque année un rapport d'activités remis aux pilotes du PAS et à l'IEN-ASH en charge de l'animation du réseau des coordonnateurs de PAS, détaillant l'ensemble de ses activités au regard de ses missions : • accueil des familles et des élèves à besoins éducatifs particuliers : • expertise du besoin, en lien avec l'équipe permanente du PAS et les professionnels de son secteur • formulation de réponses aux besoins exprimés : • mise en réseau des écoles et établissements scolaires des élèves concernés par une demande et la mise en réseau des professionnels de son secteur susceptibles d'apporter une réponse aux besoins des élèves • tenue d'un tableau de bord des sollicitations, des situations d'élèves, et des réponses apportées
	COMPETENCES	- Disposer de bonnes connaissances du système éducatif (premier et second degrés), du champ de l'école inclusive et de la législation s'y rapportant. - Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires - Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. - Être capable d'analyser des situations complexes. - Savoir communiquer dans différents contextes et travailler en équipe partenariale avec un sens permanent de l'intérêt du service, - Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale - Maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, messagerie électronique).
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Expertise pédagogique et expériences professionnelles diversifiées souhaitées, notamment auprès des élèves BEP. Le CAPPEI n'est pas exigible, mais il peut être une certification intéressante au regard du profil du poste.
	NOMINATION	Nomination à titre provisoire pour l'année 2025/2026. Les personnels déjà en poste à titre définitif restent titulaires de leur poste.
	REGIME HORAIRE	L'enseignant n'exerçant pas face à des élèves, les obligations de service entrent dans le cadre des 1607 heures annualisées.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	IEN ASH DSDEN – Béatrice DOMOISON - ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr IEN ASH OUEST : Isabelle VOLPI - ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr